

Procédure des dépôts de dossiers

Pour que votre demande soit complète, vous devez d'abord adresser un exemplaire de votre dossier au service Cohésion Sociale de la mairie d'Argentan (par mail ou papier), puis adresser votre dossier à l'Etat via le portail du CGET.

1.Portail extranet du CGET

Une fois que le service Cohésion Sociale a pu examiner et vous conseiller dans votre demande de subvention, la candidature s'effectue ensuite par la saisie du dossier CERFA sur le portail extranet du CGET (Commissariat Général à l'Égalité des Territoires):

<http://addel.cget.gouv.fr/>

=> Pour saisir votre demande de subvention, il est nécessaire de disposer d'identifiants.

2.Obtenir « vos identifiants »

Vos identifiants sont composés à la fois d'un code d'identification appelé le «code tiers» et d'un mot de passe.

=> S'il ne s'agit pas de votre première demande de subvention, vous trouverez le code tiers sur la première page de votre précédente notification de subvention (6 premiers caractères de la référence).

=> **S'il s'agit de votre première demande de subvention**, vous devrez adresser par courriel à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP), à l'adresse suivante :

ddcspp-cs@orne.gouv.fr

les documents suivants:

- les fiches 1.1 et 1.2 du formulaire CERFA 1215603,
- l'avis de situation au répertoire SIRET ou l'avis de situation au répertoire sirene
- un RIB au nom et à l'adresse de l'association
- une adresse électronique valide
- ainsi que les statuts et la liste des membres du bureau pour les associations

Attention: l'adresse de l'avis de situation SIREN, le RIB, et des fiches 1.1 et 1.2 du CERFA doit être identique.

=> Un mot de est également nécessaire pour se connecter, il s'agit simplement des 9 premiers chiffres de votre numéro de SIRET/SIREN.

3.Valider son dossier de demande de subvention

Un tutoriel expliquant le procédé à suivre pour saisir votre dossier sur la plate-forme est disponible au lien suivant¹:

http://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/tutoriel_depot_extranet_v6.pdf

Une fois votre dossier saisi en ligne, il convient de l'imprimer et transmettre un exemplaire (à signer en original) et joindre l'ensemble des pièces complémentaires à l'adresse:

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
de l'Orne (DDCSPP)
Cité administrative

Place Bonet - CS 50003
61013 Alençon cedex

L'ensemble de cette démarche devra être finalisée avant le Comité Technique pour que celui-ci examine votre dossier. Le service Cohésion Sociale conservera également une copie de votre dossier et se chargera de l'envoi à tous les co-financeurs que vous aurez sollicité.

1 Dans ce tutoriel, l'Acisé correspond à l'ancien nom du CGET